

## Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au  
Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la  
délibération : 29

Date de convocation :  
13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

### Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUSSI et Florian GRENIER.

### Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-082

### Instauration de nouveaux tarifs à la piscine municipale à compter de la saison estivale 2026

Madame l'Adjointe en charge des Equipements sportifs, des Associations sportives et des Associations solidaires expose :

La Commune souhaite éclater la tranche d'âge des enfants de 4 à 18 ans.

Aussi, en complément de la décision n° 2025-7.10-096 du 16 juillet 2025, il convient de délibérer pour l'instauration des nouveaux tarifs détaillés comme suit :

#### **Pour les résidents de Tullins**

- Entrée enfant (de 4 ans à 11 ans) : 2,00 € la demi-journée
- Entrée enfant (de 12 ans à 17 ans) : 2,50 € la demi-journée
- Abonnement enfant (de 4 ans à 11 ans) : 12,50 €
- Abonnement enfant (de 12 ans à 17 ans) : 15,00 €

**Pour les résidents extérieurs à la commune de Tullins sur présentation d'une pièce d'identité**

- Entrée enfant (de 4 ans à 11 ans) : 3,50 € la demi-journée
- Entrée enfant (de 12 ans à 17 ans) : 4,00 € la demi-journée

Pour être plus lisible, l'intitulé du tarif Centre de loisirs est modifié et remplacé par les termes : Centre de loisirs de la MJC du Pays de Tullins et DIME de Tullins, ainsi l'article 6 de la décision n'a plus lieu d'être et disparaîtra dans les prochaines décisions de révision des tarifs.

La Commune souhaite également instaurer de nouvelles règles concernant l'accès à la piscine, à savoir :

- L'accès à la piscine est gratuit pour toute personne en situation de handicap (Résidents de Tullins ou extérieurs) sur présentation d'une Carte Mobilité Inclusion en cours de validité et d'une pièce d'identité.
- Toute personne se rendant au snack est dispensée du paiement du droit d'entrée avec interdiction formelle de se baigner.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la création des nouvelles tranches d'âges ainsi que les tarifs qui y sont attachés,
- **Approuve** la modification de l'intitulé relatif au Centre de loisirs,
- **Approuve** les nouvelles règles relatives à l'accès de la piscine,
- **Dit** que les autres articles de la décision n° 2025-7-10-096 du 16 juillet 2025 reste en vigueur jusqu'à leur révision,
- **Dit** que cette délibération sera intégrée dans la prochaine décision de révision des tarifs.

Copie conforme au registre des délibérations  
Tullins 22 mai 2026

Le Maire



*[Handwritten signature]*